

troisième exemple : colonisation

L'empire colonial français (XIX^e, début XX^e siècles)

Définir

Coloniser, consiste en règle générale, à s'emparer de terres, de ressources et d'êtres humains pour y affirmer la souveraineté d'un Etat. A une phase d'implantation succède l'exploitation des biens au profit de la **métropole**.

Place de la France

La France, au début du XIX^e, possède déjà des **comptoirs** en Asie, ou d'anciennes colonies, aux Caraïbes par exemple. Au XIX^e, l'Etat, pour consolider sa **puissance**, relance le processus de **colonisation** en Afrique, en Asie jusqu'à contrôler plus de 11 millions de km² et presque 50 millions d'habitants à l'aube du XX^e siècle.

Cette période est marquée par des campagnes d'exploration, opérées par des militaires, des géographes, des ethnologues ou des aventuriers comme Savorgnan de Brazza, Marchand, René Caillet Auguste Pavie ou Lyautey. Ils « découvrent » alors de nouvelles contrées en Afrique et en Asie, souvent en partant des littoraux déjà bien connus depuis le XVI^e ou en remontant les fleuves. La conquête initiée sous la Monarchie de Juillet est activée et justifiée sous la III^e République. Elle débute en 1830 par la prise d'Alger, puis de l'Algérie toute entière en 1847, malgré les révoltes et rébellions (Abd-El Kader). Les **missions** se multiplient en Afrique et en Asie, en particulier dans la péninsule indochinoise.

Cette politique ne fait pas l'unanimité et Jules Ferry, dans un discours célèbre de 1885, défend le projet de colonisation devant l'Assemblée nationale, en développant trois arguments principaux : économiques tout d'abord : « *une colonie, c'est avant tout un débouché* ». Il s'agit de renforcer la puissance industrielle et d'augmenter les zones d'échanges. La seconde raison est politique et vise à contrôler des territoires pour accentuer visiblement l'influence française dans le monde. Enfin, selon l'esprit de son temps, Ferry voit dans la colonisation un devoir et un moyen pour « *diffuser la civilisation* » et faire évoluer des « *peuples inférieurs* ». Seuls quelques députés royalistes (le breton Charles de Penanster, découvreur des sources du Nil) ou radicaux comme G. Clemenceau s'opposent à ces objectifs pour des raisons politiques et personnelles. L'entreprise de colonisation se poursuit pendant tout le siècle jusqu'à la mise sous **protectorat** de la Tunisie (traité du Bardo en 1881), le contrôle du Maroc en 1911 et de l'Indochine. Cette tutelle, symbole de l'**impérialisme** européen, génère de vives tensions entre les puissances coloniales malgré la *conférence de Berlin* en 1884 qui prévoit un premier « partage » de l'Afrique.

Un empire structuré

A la fin du XIX^e siècle, les territoires devenus dépendants de la métropole sont organisés, soit en grandes fédérations (AOF/AEF), soit en **protectorats** comme la Tunisie, le Maroc ou l'Indochine, soit en trois départements comme l'Algérie. Des accords vite passés avec des chefs locaux facilitent l'installation de fortins pour sécuriser les zones de passages. Ensuite, des gouverneurs et administrateurs mandatés par l'Etat imposent l'ordre colonial, parfois en s'appuyant sur des élites existantes. Des impôts (par exemple la capitation) sont perçus et les colonisés constituent une main d'œuvre agricole ou industrielle bon marché ou gratuite. Le **code de l'indigénat** supprimé seulement en 1946 prévoit en effet le travail forcé, notamment pour construire des infrastructures indispensables aux exportations. Il s'agit de rationaliser la gestion de ces nouveaux territoires et de les exploiter au mieux des intérêts de l'Etat ou d'entreprises privées. Si des écoles apparaissent, cela concerne au début du XX^e une minorité : ainsi en Algérie à la veille de 1914, 7 % de la population d'origine algérienne est alphabétisée.

Si la colonisation, source de fierté nationale, a pu être acceptée et a contribué à diffuser de nouvelles idées ou généré des mouvements artistiques (orientalisme), elle a aussi suscité des résistances pacifiques ou violentes (Dahomey pendant la guerre de 14), cela malgré la répression ou les censures.

A l'aube du XX^e siècle, l'empire colonial français, s'il reste moins imposant que l'empire britannique, est alors le deuxième du monde et constitue un atout géopolitique pour la République française.

Après 1914

On le met d'ailleurs en valeur lors des **expositions** (1931-1937) et des élections, et on ne manque pas de faire appel aux troupes coloniales (« *la force noire* ») aptes au combat lors des deux conflits mondiaux. Malgré

l'émergence de mouvements **nationalistes** dans les années 20, il faut attendre 1944-45 pour que la colonisation soit réellement remise en cause (révoltes de Sétif en Algérie ou de Madagascar). En 1946, l'empire colonial est alors intégré dans **l'Union française** et s'accompagne de la départementalisation des Antilles, avec la naissance des DOM et des TOM. La France voit sa puissance discutée mais elle garde cependant encore une influence mondiale, plus largement déstabilisée par la **décolonisation**.

notions	personnages	repères et lieux	vocabulaire	Histoire des arts
puissance domination dépendance empire colonisations nation nationalisme rôle des églises indépendance	Ferry Clemenceau Lyautey Pavie Abd el Kader <i>Comparer les points de vue de Ferry et de Clemenceau par exemple</i>	1830 prise d'Alger 1885 discours de Ferry à la Chambre 1884 Berlin Echelle nationale et mondiale <i>Se servir de cartes</i> Caraïbes Indochine... AOF/AEF 1946 /départementalisation	métropole comptoirs échanges alphabétisation protectorat missions indigènes révoltes	gravures et tableaux publicités orientalisme caricatures <i>Travailler sur une des expositions de Paris</i> Kipling

La colonisation française

Nicole Lucas